



COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 juillet 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize et le douze juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel SOLÉ, Céline PASTOR, Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Anne-Claire PECH, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Isabelle ASENSI, Denis PY, Jean-Louis FLEURISSON, Evelyne CANOVAS, Cédric CASTELLAR, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI

Avaient donné procuration : Sandrine COUSSANES, Guillaume BLAVETTE, Louise SERRALLONGUE, Marie-José GRASA, Jean-Charles COLOMINES

Sandrine COUSSANES à Jean-Michel SOLÉ, Guillaume BLAVETTE à Guy VINOT, Louise SERRALLONGUE à Jean-Louis FLEURISSON, Marie-José GRASA à Anne-Claire PECH, Jean-Charles COLOMINES à Roger RULLS

Étaient absents : Eddy VERGEL

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.

☺ ☺ ☺ ☺

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 mai 2016 sous réserve de deux modifications ;
- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public de la commune et autorise le Maire à demander les dérogations nécessaires et solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès de l'Etat et du Conseil Départemental ;
- **DÉCIDE**, dans le cadre d'une étude menée par la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille Illibérés portant sur la consommation d'électricité sur le domaine public, d'adopter le principe d'expérimentation d'une coupure de l'éclairage public toute ou partie de la nuit pour une période de 8 mois, en concertation avec la population, précisant qu'un arrêté de police du Maire détaillera les horaires, les lieux et les modalités de coupure de l'éclairage public ;
- **VOTE** le barème de la taxe de séjour comme indiqué dans le tableau ci-dessous suite à la modification de la loi du 29 décembre 2015 :

CATEGORIES D'HEBERGEMENTS	Tarif par personne et par nuitée.
Hôtels de Tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles, ou labellisés 4 et 5 clés vacances	1.20 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles ou labellisés 3 clés, gîtes 3 épis.	1.00 €
Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles ou labellisés 2 clés	0.80 €
Hôtels de Tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile ou labellisé 1 clé, villages de vacances 1, 2 ou 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.70 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.60 €
Meublés de Tourisme et hébergements assimilés (chambres chez le particulier, gîtes) en attente de classement ou sans classement.	0.60 €
Campings 1 ou 2 étoiles	0.20 €

- **AUTORISE** le maire à réaliser les écritures comptables suivantes dans le cadre de la restitution des terrains de la « Zac de la Réthorie » confiés à la société Roussillon Aménagement par convention publique d'aménagement pour la création d'une zone d'habitations :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section	0.00 €	43 217.81 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	43 217.81 €	0.00 €	0.00 €
R-7788-01 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 217.81 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 217.81 €
Total FONCTIONNEMENT		43 217.81 €	0.00 €	43 217.81 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 217.81 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 217.81 €
D-20422-01 : Privé - Bâtiments et	0.00 €	316 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement	0.00 €	316 000.00 €	0.00 €	0.00 €

D-271-01 : Titres immobilisés (droits de	0.00 €	316 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-271-01 : Titres immobilisés (droits de	0.00 €	0.00 €	0.00 €	316 000.00 €
R-2761-01 : Créances pour avances en garanties d'emprunt	0.00 €	0.00 €	0.00 €	272 782.19 €
TOTAL 27 : Autres immobilisations	0.00 €	316 000.00 €	0.00 €	588 782.19 €
Total INVESTISSEMENT		632 000.00 €	0.00 €	632 000.00 €
TOTAL GENERAL		675 217.81 €		675 217.81 €

- **AUTORISE** l'annulation des titres de recettes comme indiqué ci-dessous, à la suite des admissions en non valeur présentées par Monsieur le Receveur Municipal, stipulant que les poursuites engagées sont restées sans résultat par suite d'absence, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs :

Budget COMMUNE 2013 et 2016 : 997.21 €

TITRES	DESCRIPTIF	MONTANTS	PROCEDURE
Titre 473 / 2013	Terrasse 2013	817.95 €	Procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
Titre 72 / 2016	Mise en Fourrière véhicule 2016	179.26 €	NPAI demande de renseignement négative
Total à mandater		997.21 €	

Budget CAMPING 2015 : 29.20 €

TITRES	DESCRIPTIFS	MONTANTS	PROCEDURE
Titre 133 / 2015	Séjours Camping 2015	29.20 €	PV perquisition demande de renseignement négative
Total à mandater		29.20	

- **APPROUVE** la réalisation de l'étude de restauration physique et écologique du secteur aval de la Baillaury élaborée en étroite concertation avec le SIGA Tech pour un montant prévisionnel de 45 000 €HT soit 54 000 €TTC représentant un linéaire d'étude d'environ 1680 m entre la mer et les ateliers municipaux comprenant la traversée urbaine de Banyuls par la Baillaury, et sollicite le concours des partenaires financiers conformément au plan de financement ci-dessous :

Organisme	Taux et base de financement	Montant de la subvention demandée
Agence de l'Eau	50 %	22 500 € HT
Conseil Régional	10 %	4 500 € HT
Conseil Départemental	20 %	9 000 € HT
Total subventions	80 % du TTC	36 000 € HT
Autofinancement	20% du TTC	9 000 € HT
Total TTC	100% du TTC	45 000 € HT

- **DÉCIDE** de modifier la délibération n° 012/Fev/2016 du 15 février 2016 relative à une demande de subvention liée à l'opération «Travaux d'Accessibilité Biodiversarium du Laboratoire Arago», comme présenté dans le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX H.T. 450 000.00 €

FINANCEMENT

• Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL),	195 000.00 €
• Conseil Départemental 40 % enrobé	30 900.00 €
• Conseil Départemental AIT 2016	26 100.00 €
• Conseil Régional	45 000.00 €
• subvention exceptionnelle auprès du ministre de l'intérieur	5 000.00 €
• Autofinancement	148 000.00 €

<u>TOTAL</u>	450 000.00 € HT

- **DÉCIDE** de créer un poste d'ingénieur Territorial au tableau des effectifs de la commune de Banyuls-sur-mer ;
- **PREND** connaissance des Marchés à Procédure Adaptée ;
- **PREND** connaissance de la liste de divers immeubles vendus récemment dans la commune et pour lesquels le maire n'a pas fait usage du droit de préemption urbain renforcé reconnu à la Ville ;

A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Roger RULLS avec procuration de Jean-Charles COLOMINES, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI)

- **SOLLICITE** le concours au taux le plus élevé possible de partenaires financiers dans le cadre du projet d'aménagement du front de mer comprenant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles (respectivement pour des montants prévisionnels de 2 millions et 1,2 million).